

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL NATIONAL DE LA
DECENTRALISATION DU MARDI 07 MAI 2024**

Yaoundé, le 07 mai 2024

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE, Président du Conseil National de la Décentralisation**, a présidé ce mardi 07 mai 2024, à partir de 10 heures, à l'Auditorium de ses Services, une session extraordinaire de cette instance au titre de l'année 2024, à laquelle ont pris part, outre ses proches collaborateurs, des Membres du Gouvernement, des Parlementaires, des représentants du Conseil Economique et Social, des représentants des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que ceux de la société civile.

L'ordre du jour de cette rencontre était essentiellement consacré à l'examen du *Document de méthodologie du calcul de l'Indice de Développement Local du Cameroun (IDL)* et du *Rapport sur le test de calcul de l'ID sur un échantillon de quarante Communes*.

Outre l'allocution d'ouverture du **Premier Ministre**, le Conseil a suivi les interventions des membres du Comité ad hoc en charge de l'actualisation et de la production de l'IDL, lesquelles visaient à présenter la démarche méthodologique des travaux du Comité, la méthodologie de calcul de l'IDL, ainsi que les résultats préliminaires du calcul de l'IDL sur l'échantillon de retenu.

Dans son propos introductif, le **Chef du Gouvernement** a rappelé l'importance de la construction de l'IDL du Cameroun, dans le contexte d'accélération et d'approfondissement du processus de décentralisation prescrit par le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**. En effet, l'IDL permettra à la fois d'apprécier objectivement le niveau de développement des CTD, de prioriser les interventions en leur faveur, en allouant rationnellement les ressources. Il permettra également de promouvoir la gouvernance locale.

S'agissant de la démarche méthodologique des travaux du Comité ad hoc, la Présidente de ladite instance, par ailleurs Secrétaire Permanent du Conseil National de la Décentralisation, a procédé à un bref rappel de l'historique de ce dossier, duquel il est ressorti que l'Etat a engagé le processus de construction de l'IDL afin de disposer d'un outil permettant de favoriser une répartition efficace et équitable des ressources humaines, matérielles et financières aux CTD.

Dans le cadre des travaux du Comité, l'option d'une démarche scientifique et participative a été privilégiée, notamment par la pleine implication des différentes parties prenantes. A date, la mise en œuvre des missions assignées au Comité ad hoc a permis d'aboutir à la sélection des domaines et des indicateurs pertinents pour le calcul de l'IDL, à leur hiérarchisation, ainsi qu'à l'élaboration de la formule de calcul de l'IDL.

Une enquête pilote réalisée par l'INS auprès d'un échantillon représentatif de 40 Communes, dans les dix (10) Régions, a notamment permis de **(i)** mesurer les indicateurs retenus ; **(ii)** recueillir l'opinion des élus locaux et des experts sur le poids à attribuer aux domaines et indicateurs sélectionnés, et enfin **(iii)** choisir la formule la plus robuste pour calculer l'IDL.

Relativement à **la méthodologie de calcul de l'IDL**, le DG/INS a indiqué que celle-ci s'est appuyée sur une abondante revue documentaire scientifique et technique, prenant en compte la réglementation en vigueur et les standards internationaux en la matière. Pour ce faire, le Comité a capitalisé la démarche méthodologique et a procédé à la revue critique du Document de l'IDL validé en 2018. De manière empirique, le Comité a opéré une analyse comparative avec les indices similaires existants au niveau international ou dans d'autres pays africains.

Concernant **les résultats préliminaires du calcul de l'IDL sur un échantillon de 40 Communes**, le Vice-Président du Comité a relevé qu'après la présélection, par des experts multisectoriels, de 123 indicateurs regroupés en 16 domaines de développement local, l'analyse qualité et la hiérarchisation de ces données, l'on a abouti à l'adoption définitive de **27 indicateurs répartis dans 06 domaines**, à savoir : *l'Action économique, les Infrastructures et le Cadre de vie, la Santé de la population, l'Action sociale, l'Education et la Gouvernance locale*.

En fin de compte, la formule de calcul de l'IDL retenue, après le test de robustesse et de sensibilité, correspond à la moyenne arithmétique simple des sous-indices des 06 domaines, le sous-indice de chaque domaine étant une moyenne arithmétique pondérée de ses indicateurs.

Les résultats du calcul de l'IDL obtenus sur l'échantillon test indiquent ainsi une valeur globale de l'IDL qui se situe à **0,626**, correspondant à une note de **12,52/20**, légèrement au-dessus de la moyenne. Les sous-indices *Santé de la population* (16,6/20), *Action sociale* (13,72/20) et *Gouvernance locale* (12,96/20) occupent le haut du tableau, tandis que le sous-indice *Infrastructures et Cadre de vie* (6,78/20) est le moins avancé.

En définitive, l'intérêt pratique de l'IDL est qu'il constitue un instrument susceptible de déterminer une clé de répartition supplémentaire des allocations multisectorielles, de la fiscalité transférée et des subventions, mais aussi un mécanisme d'identification des Communes susceptibles de bénéficier des interventions spécifiques de l'Etat.

Au terme des échanges subséquents aux différentes interventions, le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** a instruit :

- la **Présidente du Comité ad hoc** de poursuivre les travaux de cette instance conformément au chronogramme arrêté ;
- le **MINFI** de procéder, dans les meilleurs délais, au déblocage des ressources financières nécessaires à l'achèvement diligent des travaux du Comité ad hoc ;
- le **MINAT** et le **MINDDEVEL** de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les mesures utiles et nécessaires, en vue du bon accueil sur le terrain, le moment venu, des équipes de collecte par les Autorités administratives et locales.

Enfin, il a demandé à l'ensemble des **Administrations sectorielles concernées**, ainsi qu'aux **Exécutifs municipaux**, de veiller à l'actualisation et à la mise à disposition des données nécessaires à la grande enquête envisagée.

Le Conseil s'est achevé à **11h 35mn** par des questions diverses se rapportant au processus de décentralisation.-

Yaoundé, le 07 MAI 2024

**LE SECRETAIRE GENERAL DES SERVICES
DU PREMIER MINISTRE,**

FOUDA Séraphin Magloire

